

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du mercredi 7 avril 2021**

#### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021

- |             |   |
|-------------|---|
| 2021-04-005 | Modalités de réunion à distance du Comité Syndical dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire                      |
| 2021-04-006 | Calendrier de travail de l'Agence d'Urbanisme de Reims pour la phase procédurale de l'élaboration du SCoT (annexe)  |
| 2021-04-007 | Approbation de la convention financière 2021 d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de REIMS                             |
| 2021-04-008 | Renouvellement de la contractualisation avec La Poste pour le suivi du courrier du siège du SCoT vers la CCARM      |
| 2021-04-009 | Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2021                                   |
| 2021-04-010 | Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 (annexe)   |
| 2021-04-011 | Affectation des résultats du Compte Administratif 2020  |
| 2021-04-012 | Approbation du Budget Primitif 2021 (annexe)  |
| 2021-04-013 | Appel à cotisation 2021   |
| 2021-04-014 | Demande d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027 |
| 2021-04-015 | Demande d'avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de VIREUX-MOLHAIN                        |
| 2021-04-016 | Demande d'avis sur le projet de demande de modification du Plan Local d'Urbanisme de ROCROI                         |
| 2021-04-017 | Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau  |

Version du 20/04/2021

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### Séance du mercredi 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept avril à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis par visioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

#### Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Ludovic BEURAIN – Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Mme Beatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS – Patrick FOSTIER – Didier HERBILLON (pouvoirs de MMme DEBREUX et DE MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. Miguel LEROY – André LIEBEAUX – Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER – Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF – Marc WATHY.

Membres suppléants : Mme Dominique NICOLAS-VIOT (à partir du point n°6) – M. Michel NORMAND – Yannick ROSSATO (à partir du point 9).

#### Absents excusés :

M. Jean-Marie BARREDA – MMme Marie Antoinette BEAUDA – Elisabeth BONILLO-DERAM – M. Ghislain DEBAIFFE – MMme Marie-Pierre DEBREUX (pouvoir à M. HERBILLON) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX – Jérémy DUPUY – Kevin GENGOUX – Frédéric LATOUR – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO.

Monsieur Bernard DEKENS (CCARM) est nommé secrétaire de séance.

---

#### Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 25 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du jeudi 25 mars 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la présente réunion est organisée par visioconférence.

#### **2021-04-005      Modalités de réunion à distance du Comité Syndical dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire**

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la nécessité de présenter les modalités de réunion à distance du Comité Syndical dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire,

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est actuellement institué jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Entendu la présentation de M. HERBILLON,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** des modalités suivantes :

- La solution « Teams » ou « Zoom » est utilisée pour l'organisation de la réunion en distanciel, au moyen des licences de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ou de la Mairie de Sedan ;
- Il est transmis par courriel un lien de connexion avec appui des services de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse en cas de difficultés de connexion ;
- Chaque participant à la réunion « Teams » ou « Zoom » est identifié par son nom et son prénom à l'entrée de la connexion. Cette identification est confirmée lors de l'appel nominal effectué en début de séance ; Il est impératif de respecter ce formalisme, notamment pour la vérification de la liste des présents avec la liste des participants. Néanmoins, lors de connexion en groupe sur un identifiant, il conviendra que l'EPCI concerné transmette, la liste des présents ;
- Les conditions de quorum sont conformes aux dispositions du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : seule la présence d'un tiers des membres est requise ;
- Les votes du présent point et sur les points suivants ont lieu par appel nominal ;
- Le compte-rendu de séance reprend, notamment, de manière synthétique, les noms des membres présents, absents, excusés, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du mandataire (chaque élu peut être détenteur de deux procurations de vote), les interventions et le sens des votes.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-04-006      Calendrier de travail de l'Agence d'Urbanisme de Reims pour la phase procédurale de l'élaboration du SCoT (annexe)

Vu la proposition de feuille de route et de calendrier pour la suite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Ardenne faite par l'Agence d'Urbanisme de REIMS,

Entendu M. PICARD, chef de projet de l'Agence d'Urbanisme de REIMS, présenter les grands enjeux rappelant que le diagnostic est alimenté en flux tendu jusqu'à l'arrêt projet du SCoT et son intégration aux annexes et que le code de l'urbanisme appelle à construire le Projet d'Aménagement Stratégique sur la base de la synthèse du diagnostic et des principaux enjeux,

Entendu M. HERBILLON souhaiter qu'il ne soit pas précipité le calendrier arguant de la nécessité d'un temps de consultation des EPCI afin de compléter, amender et valider la synthèse du diagnostic lors d'une séance du Bureau et du Comité Syndical, permettant ainsi d'y inscrire, aussi, une dimension politique,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur la possibilité d'associer les Communes à ce temps de contribution,

Entendu M. HERBILLON valider cette proposition à condition que les EPCI soient référents et collectent les éventuelles contributions,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **donne acte de cette information**

\* **Approuve** le principe de délibérer sur la synthèse du diagnostic.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-007      Approbation de la convention financière 2021 d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de REIMS

Vu sa délibération n°2019-05-019 du 13 mai 2019, approuvant l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de REIMS, en vue de l'élaboration du SCoT,

Vu sa délibération n°2020-09-029 du 24 septembre 2020 renouvelant, à l'issue des élections pour les assemblées communales et intercommunales, le principe d'un versement annuel de 100 000 €, versement planifié jusqu'en 2025 pour l'élaboration du SCoT Nord Ardennes,

Considérant que, questionnée au sujet du terme « subvention valant cotisation », l'Agence d'urbanisme a confirmé cet usage ainsi que la Trésorerie de Charleville-Mézières,

Considérant que pour l'année 2021, le montant annuel fixé en concertation avec l'Agence sera de 100 000 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la signature de la convention financière 2021 d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de REIMS,

\* **Donne délégation** au Président pour finaliser et signer tout document y afférent.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**2021-04-008      Renouvellement de la contractualisation avec La Poste pour le suivi du courrier du siège du SCoT vers la CCARM**

Vu la délibération n°2019-05-014 du 13 mai 2019, approuvant le principe de contractualiser avec La Poste pour assurer le suivi du courrier de la structure depuis son Siège vers la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM), chargée de sa gestion administrative et financière,

Considérant la nécessité de renouveler ce contrat pour l'année 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** le renouvellement du contrat avec La Poste pour le transfert des courriers du Syndicat Mixte,

\* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer tout document y afférent.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-009      Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2021

Vu sa délibération n°2019-12-038 du 2 décembre 2019, approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2020,

Considérant tout l'intérêt de disposer d'un réseau et de diverses et nombreuses ressources en conseil et documentation de la Fédération,

Entendu M. HERBILLON proposer le renouvellement d'adhésion pour l'année 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2021,

\* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer tout document y afférent.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

## DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-04-010 Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 (annexe)

Entendu la présentation du Compte Administratif par M. HERBILLON, Président,

Après avoir examiné le Compte Administratif et le Compte de Gestion présentés pour 2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Vice-Président, le Président Monsieur Didier HERBILLON ayant quitté la salle :

\* **approuve** le Compte Administratif 2020 dont la balance générale est la suivante :

Section de fonctionnement (en €) :

	BP 2020	BP + DM	CA 2020
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 983,52</b>	<b>259 983,52</b>	<b>121 198,65</b>
011 Charges à caractère général	129 983,52	129 983,52	2 995,12
012 Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	18 203,53
65 Autres charges de gestion courante	100 000,00	100 000,00	100 000,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
O22 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
O23 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 983,52</b>	<b>259 983,52</b>	<b>354 983,52</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	39 353,04	39 353,04	39 353,04
64 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
732 Impôts et taxes - fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions, et participations	220 630,48	220 630,48	315 630,48
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00

Section d'Investissement (en €) :

	BP 2020	BP + DM	CA 2020
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>
001 Déficit d'investissement reporté	15,50	15,50	15,50
13 Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00
10	Dotations	15,50	15,50	15,50
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00

\* **approuve** le Compte de Gestion 2020, en tous points identiques au Compte Administratif 2020,

\* **constate**, en section de fonctionnement, un excédent de 233 784,87 € et en section d'investissement, ni excédent, ni déficit.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-011      Affectation des résultats du Compte Administratif 2020

Vu sa délibération n°2021-03-009 du 07 avril 2021, approuvant le Compte Administratif et le Compte de gestion 2020,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2020,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **affecte** au Budget Primitif 2021 les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Au chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) **233 784,87 €**.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

## DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### 2021-04-012 Approbation du Budget Primitif 2021 (annexe)

Entendu la présentation du Budget Primitif 2021 par M. Didier HERBILLON, Président du Syndicat Mixte,

Entendu M. HERBILLON informer le Comité Syndical que le Budget Primitif 2021 est en suréquilibre en fonctionnement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le Budget Primitif 2021 défini comme suit :

La section de fonctionnement est en suréquilibre avec en recettes 329 226,37 € et en dépenses 251 109,52 €. Aucune dépense et recette n'est inscrite en section investissement.

#### Section de fonctionnement (en €) :

	BP + DM 2020	CA 2020	Proposition 2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 983,52</b>	<b>121 198,65</b>	<b>251 109,52</b>
011 Charges à caractère général	129 983,52	2 995,12	131 109,52
012 Charges de personnel	30 000,00	18 203,53	20 000,00
65 Autres charges de gestion courante	100 000,00	100 000,00	100 000,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
22 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
23 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>259 983,52</b>	<b>354 983,52</b>	<b>329 226,37</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	39 353,04	39 353,04	233 784,87
64 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
732 Impôts et taxes - fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions, et participations	220 630,48	315 630,48	95 441,50
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

#### Section d'Investissement (en €) :

	BP + DM 2020	CA 2020	Proposition 2021
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15,50</b>	<b>15,50</b>	<b>0,00</b>
001 Déficit d'investissement reporté	15,50	15,50	0,00
13 Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisation financière	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15,50</b>	<b>15,50</b>	<b>0,00</b>
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00
10	Dotations	15,50	15,50	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-013      Appel à cotisation 2021

Considérant que la participation financière des EPCI membres est calculée sur le pourcentage de représentation pour chaque d'EPCI au sein du Comité Syndical,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un appel à cotisation soit effectué en 2021 sur la base d'un montant de 50 000 € au regard du niveau de l'excédent en fonctionnement et des orientations posées lors des débats du Comité Syndical du 25 mars comme le développement de la communication,

Entendu M. HERBILLON préciser que le montant de 50 000 € correspond à la moitié de la subvention valant cotisation à l'Agence d'Urbanisme de REIMS pour l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne,

Entendu M. HERBILLON rappeler la possibilité d'une candidature du réseau des fortifications du territoire à l'UNESCO,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** les cotisations 2021 appelées aux EPCI, telles qu'elles apparaissent dans le tableau suivant :

EPCI	Nb sièges	2021 (6 mois)
<b>Ardenne Métropole</b>	<b>10</b>	17 241,38 €
<b>Ardenne Rives de Meuse</b>	<b>5</b>	8 620,69 €
<b>Ardennes Thiérache</b>	<b>4</b>	6 896,55 €
<b>Portes du Luxembourg</b>	<b>5</b>	8 620,69 €
<b>Vallées et Plateau d'Ardenne</b>	<b>5</b>	8 620,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement repris</b>		<b>233 784,87 €</b>
<b>Subvention (1<sup>er</sup> versement) Région Grand Est</b>		<b>45 441,50 €</b>
<b>TOTAL RECETTES 2021</b>		<b>329 226,37 €</b>

\* **autorise** le Président à lever cet appel à cotisations auprès des EPCI adhérents.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-014      Demande d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027

Vu le courrier du 22 février 2021 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île de France demandant l'élaboration d'un avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027,

Vu le projet de PGRI du bassin Seine-Normandie qui fixe pour 6 ans (2022-2027) 4 objectifs pour le bassin Seine-Normandie afin de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement,

Considérant que le territoire du SCoT Nord Ardennes n'est concerné que sur sa partie occidentale (Ardenne Thiérache), le SCoT devant le prendre en compte,

Considérant que le Syndicat Mixte ne dispose pas d'un socle documentaire pour formuler un avis sur le projet de PGRI,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur le principe d'appliquer le principe de neutralité sur le projet de PGRI du bassin Seine-Normandie à celui du bassin Rhin Meuse et ce afin de maintenir une équité de traitement,

Entendu M. HERBILLON confirmer ce souhait de ne pas établir d'avis sur ce type de projet en l'état du SCoT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le principe de ne pas rendre d'avis sur le projet Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027,

\* **donne délégation** au Président pour informer de la présente décision.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-015      Demande d'avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de VIREUX-MOLHAIN

Vu le courrier en date du 16 mars 2021, reçu le 29 mars, de la Commune de VIREUX-MOLHAIN transmettant son projet de révision allégée de son PLU,

Vu sa délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019,

Entendu M. DEKENS exposer les éléments principaux du projet,

Considérant qu'au regard des documents transmis, de l'exposé et en l'absence de document opposable, un avis favorable serait à donner,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **donne un avis favorable** sur le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de VIREUX-MOLHAIN sur la base des éléments de décision qui ont été présentés en séance,

\* **donne délégation** au Président pour informer la Commune ainsi que la DDT des Ardennes de la présente décision.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**2021-04-016      Demande d'avis sur le projet de demande de modification du Plan Local d'Urbanisme de ROCROI**

Vu le courrier en date du 29 mars 2021 de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Ardennes demandant un avis sur le projet de modification du PLU de la Commune de ROCROI,

Vu sa délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019,

Considérant l'impossibilité pour M. DEPAIX de présenter son exposé,

Entendu M. HERBILLON proposer que ce point soit reporté,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prend acte** du report de ce point

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-04-017      Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau

Considérant la coutume de fixer les dates des prochaines réunions en fin de séance du Comité Syndical et de faire tourner les lieux de réunions entre les EPCI membres,

Entendu M. HERBILLON rappeler le contexte sanitaire et l'impérieuse nécessité d'établir un calendrier avec l'Agence d'Urbanisme de REIMS pour la poursuite de l'élaboration du SCoT,

Entendu M. HERBILLON proposer que les dates des prochaines instances soient annoncées ultérieurement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prend acte** de cette information.